



Always Designing
for People™

Salaires en Europe : la paie fait partout le bonheur... sauf en France !

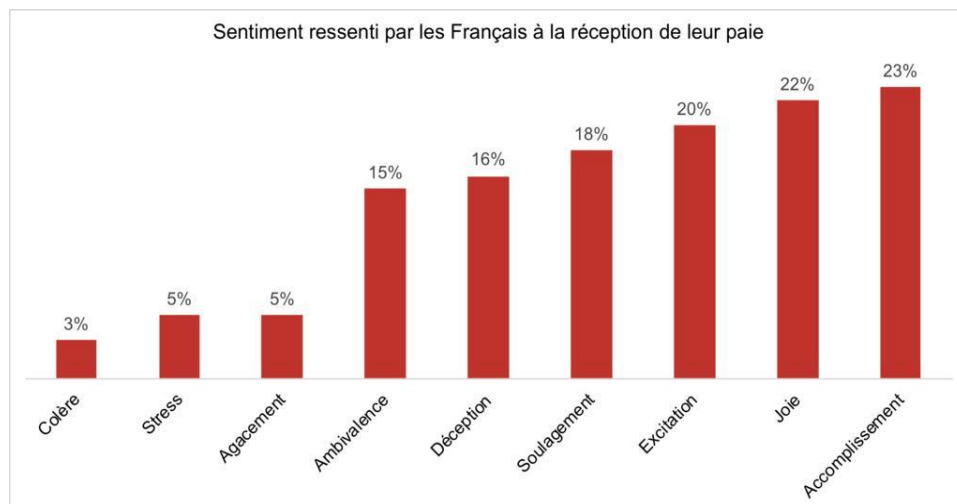
- En France, seuls 22 % des salariés disent « avoir été heureux » lors de leur dernière paie, soit le taux le plus bas d'Europe
- Les Français allouent la plus grande partie de leur salaire pour des activités ou des objets qui leur feront plaisir (33 %), puis pour s'occuper de leur famille (21 %)
- Les salariés français restent attachés au versement de leur paie par virement bancaire (81 %), seuls 7 % souhaitent un règlement via une plateforme digitale, et 5 % par mobile
- La sécurité de la transaction (72 %) et la régularité du paiement (53 %) sont les éléments les plus importants aux yeux des Français

Nanterre – 6 novembre 2019 – Les Français se distinguent en Europe concernant leur rapport unique à la paie, selon une nouvelle étude d'ADP (Automatic Data Processing), le géant mondial des solutions de gestion du capital humain. Cette étude, « [Future of Pay](#) », a sondé l'opinion de 1 804 employés et employeurs en Europe, dont 450 en France, au sujet de leurs sentiments vis-à-vis du versement de leurs salaires.

L'argent fait (presque) le bonheur partout en Europe

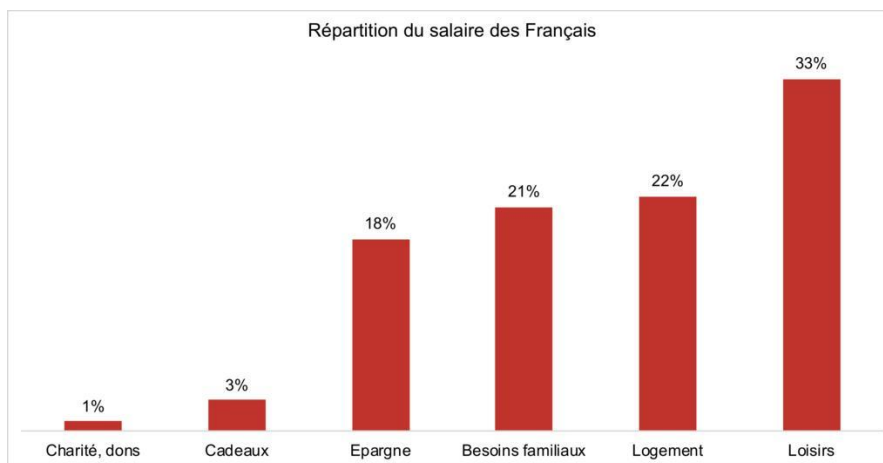
La plupart des salariés européens disent ressentir un sentiment positif lorsqu'ils ont reçu leur dernière paie. C'est principalement le sentiment « d'accomplissement » qui est cité en premier pour les salariés néerlandais et allemands (respectivement 44 % et 35 %). Mais c'est aussi un sentiment de joie qui prédomine, notamment pour 34 % des Britanniques, 30 % des Néerlandais et 26 % des Allemands. En comparaison, ce sentiment n'est éprouvé que par 22 % des salariés français.

L'excitation (20 %), le soulagement (18 %) mais aussi la déception (16 %) sont les autres sentiments les plus mentionnés par les Français.



Les Français, fidèles à leur image d'hédonistes

Entre l'hexagone et le reste de l'Europe, les différences du rapport à la paie sont également notables au niveau des postes de dépense. En effet, si dans les autres pays, les travailleurs déclarent utiliser la majorité de leur salaire pour subvenir aux besoins de leur famille (28 %), en France cela n'est cité qu'en troisième position. Ils sont 33 % à déclarer dépenser la plus grande partie de leur paie dans des activités ou des objets qui leur feront plaisir (vacances, loisirs, hobbies...), pour leur logement (22 %), pour aider leur famille (21 %) et enfin pour épargner (18 %).



La méthode de paiement : un facteur déterminant de la satisfaction des salariés

Les Français sont ceux qui attachent le plus d'importance à la sécurité liée au versement de leurs salaires (72 %), avec l'Allemagne, ce qui contraste avec les Néerlandais (55 %). Vient ensuite la fréquence et la régularité du paiement (pour 53 %, notamment le fait d'être payé le même jour chaque mois), pratiquement aussi importante que la possibilité de suivre la transaction (51%).

Le virement bancaire reste la méthode de paiement largement préférée par les Français (81 %). En avance sur le reste des Européens, les Néerlandais sont déjà 27 % à préférer des méthodes de paiement non-traditionnelles : 11 % préfèrent le paiement par mobile et 11 % via une plateforme digitale.

Seuls 2 Français sur 10 pensent que, dans les dix prochaines années, la majorité des salaires seront versés via ces méthodes non-traditionnelles. Et pourtant, ils sont conscients que, d'ici la prochaine décennie, trois quarts des employeurs pourraient leur proposer des méthodes de paiement non traditionnelles. Mais réfractaires au changement, seuls 9 % souhaiteraient un règlement via une plateforme digitale, et 7 % par mobile dans les dix ans à venir.

« Alors que la plupart des employeurs en Europe ont recours au virement mensuel pour payer leurs collaborateurs, ils constatent une évolution de la demande de la part de leurs salariés. Afin de rester compétitifs sur le marché des talents et de réduire les coûts, ils commencent à envisager de nouvelles options de paiement. » constate **Carlos Fontelas de Carvalho, Président d'ADP en France et en Suisse.**

« Si le virement a remplacé le chèque comme mode de paiement principal dans les années 1970, il n'y a eu aucune autre évolution depuis en Europe. Il est possible que les modalités de versement de la paie évoluent rapidement et soient très différentes de celles que nous connaissons actuellement lors de la prochaine décennie et même s'il n'y a pour le moment aucune évolution du contexte réglementaire en Europe ce n'est pas le cas dans les autres régions du monde. Chez ADP, nous étudions ces nouveaux modes de paiement afin d'accompagner nos clients lorsque les entreprises seront amenées à s'adapter pour rester compétitives sur le marché des talents, notamment à l'international. En effet, les salariés indiquent, de plus en plus, que les options de paiement peuvent être tout aussi attractives que d'autres avantages tels que le télétravail. » conclut **Carlos Fontelas de Carvalho, Président d'ADP en France et en Suisse.**

A propos de l'étude :

L'étude mondiale "[Future of Pay](#)" évalue les évolutions des paiements et le rôle de la paie dans la gestion des talents. Elle analyse les perceptions et les comportements des salariés et des employeurs à propos des méthodes de paie traditionnelles et émergentes, ainsi que les défis que cela impose à la gestion du capital humain. L'enquête en ligne a été menée auprès de 4 000 salariés et 2 900 employeurs au sein de 13 pays, dans des entreprises de plus de 50 salariés. En Europe, les 4 pays concernés sont l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

A propos d'ADP :

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, rémunération globale, paie et conformité, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fr.ADP.com

Service de presse ADP**Rumeur Publique**

Marie Goislard - Tél : 01 55 74 52 33

Romain Spinazzé - Tél : 01 82 28 37 25

E-mail : adp@rumeurpublique.fr